

P.V. n° 11 – réunion électronique

Présidente : Mme. BERTON.

Présents : Mmes. BERNARD – BOUTI - JUGE – DUCHENE-GONZALEZ – NASSIVET - MM. CORNIER – DECHERF - PRIETO.

Administratifs : MM. MOUTHAUD - LE MIGNOT.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique à l'adresse ci-après : juridique@lfna.fff.fr , le droit d'examen étant de 114 euros.

Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision pour les litiges concernant les matches de Coupes et pour les 4 dernières rencontres de championnats régionaux (Art. 30.3 des R.G. de la LFNA).

CHAMPIONNATS

FEMININES REGIONAL 1

Match n° 28575014 – Poule unique – E.S. des 3 Cités Poitiers / Pôle Palois Football Féminin du 26/10/2024
La Commission prend note du P.V. de la C.R. des Règlements et des Litiges et Contentieux du 21/11/2024 qui **confirme le résultat acquis sur le terrain (4-1 en faveur de l'E.S. des 3 Cités Poitiers)**.

Le club du Pôle Palois Football Féminin a fait appel de cette décision.

FEMININES REGIONAL 2

Match n° 28575434 – Poule A – A.S. de St-Pantaléon de Larche / C.S. St-Michel du 07/12/2024

Courriel du C.S. St-Michel du 06/12/2024 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait du C.S. St-Michel**.

Amende de 109 euros pour forfait au C.S. St-Michel (1^{er} forfait).

Match n° 28575438 – Poule A – Angoulême Charente F.C. / F.C. Cornilois Fortunadais du 08/12/2024

Match non-joué à la suite du terrain déclaré impraticable par l'arbitre M. Tyméo VERON.

Le club du F.C. Cornilois Fortunadais sera crédité de 277.24 euros (239 km aller x 1.16 euros) par débit de la LFNA.

U18 FEMININES A 11 – PHASE 2 ELITE

Match n° 29869157 – Poule unique – F.C. Bressuire / J.A. Dax du 07/12/2024

Courriel de la J.A. Dax du 06/12/2024 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de la J.A. Dax**.

Amende de 109 euros pour forfait à la J.A. Dax (1^{er} forfait).

Match n° **29869161** – Poule unique – J.A. Dax / E.S.A. Brive du 07/12/2024

Courriel de la J.A. Dax du 13/12/2024 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de la J.A. Dax.**

Amende de 109 euros pour forfait à la J.A. Dax (2^{ème} forfait).

Match n° **29869145** – Poule unique – Limoges Football / J.A. Dax du 21/12/2024

Courriel de la J.A. Dax du 20/12/2024 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de la J.A. Dax.**

S'agissant du 3^{ème} forfait, la J.A. Dax est déclarée FORFAIT GENERAL.

Amende de **328 euros** pour forfait général à la J.A. Dax.

Les équipes devant rencontrer ce club seront exemptes aux dates prévues au calendrier.

U15 FEMININES A 11 – PHASE ELITE LFNA

Ci-après la constitution des **2 poules d'U15 F. à 11 Elite LFNA**, validées par la commission, après communication des équipes qualifiées émanant des 5 pôles et du District de la Gironde :

POULE A

17. E.S. Saintes Football
19. E.S.A. Brive
23. Foot Génération 2000
24. Trélissac A.P.F.C.
79. F.C. Bressuire
86. Stade Poitevin F.C.

POULE B

24. Bergerac Périgord F.C.
33. S.C. La Bastidienne
33. F.C.E. Mérignac Arlac
33. S.A.G. Cestas
40. Seignosse Capbreton Soustons F.C.
64. Aviron Bayonnais

Rappels succincts :

Possibilité d'aligner au maximum **3** joueuse(s) de catégorie **U13 F.**

Temps de jeu : 2 x 40 minutes.

Les arbitres centraux seront désignés par **la C.R. d'Arbitrage et les assistants par les District des clubs recevants.**

Utilisation de la FMI (tablette) pour ce championnat U15 F. à 11.

Merci aux clubs d'effectuer les paramètres nécessaires à sa bonne utilisation.

Prochaine réunion : sur convocation.

La Présidente,
Natacha BERTON
Le Secrétaire de séance,
Philippe MOUTHAUD